



PV CDA du 23/01/2023

Président : Pascal REBAUD Tél : 06 14 68 55 67
Vice-Président : Joël SIMON Tél : 06 63 69 23 83
Désignations Seniors : Mustapha BENMESSAOUD Tél : 06 12 56 53 43
Désignations assistants ligue : Franck ANGUAL Tel : 06 64 51 21 67
Désignations foot loisirs : Raphaël LEBLANC Tél : 06 88 86 94 27
Responsable pôle formation : Victor PEREIRA 06 16 98 37 18
Responsable Observations : Yassin AMCHACHTI : 06-17-01-97-54
Vérifications rapports : Yassin AMCHACHTI : 06-17-01-97-54
Responsable Administratif / Secrétaire : Denise AZNAR 06 82 48 06 96
Contrôle Administratif Seniors (impayés) : Meyer JRAD 06 65 32 27 52
Intendant CDA : Daniel DOSNON Tél : 06 79 63 85 28
Trésorier : Raphaël LEBLANC Tél : 06 88 86 94 27
Représentant des Arbitres à la commission de Discipline : Christian AURAND Tél : 06 98 40 81 79

INFORMATION IMPORTANTE

A l'attention des arbitres séniors officiant sur les coupes de la Loire SENIORS, Valeyre / Léger.

Dans les coupes de la Loire séniors citées ci-dessus, les prolongations de 2 x 15 minutes en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire restent en vigueur pour la saison 2022/2023.

ERRATUM

Suite à une erreur de parution la CDA informe les arbitres et les clubs qu'il n'y a pas de prolongations (en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire) pour la coupe de l'amitié et pour la coupe diversifiée conformément aux règlements sportifs de ces 2 Coupes.

INFO

La CDA rappelle à tous les arbitres séniors qui font des accompagnements de jeunes arbitres que le rapport doit être envoyé au responsable des accompagnements dans la semaine qui suit la rencontre au plus tard. Tout dépassement d'envoi dudit rapport rendra l'action réclamée au RI comme non effectuée.

COURRIERS RECUS

Olympique du forez : courrier de dépôt de réserve technique. Demande à traiter.

UNAF

INFO POUR TOUS LES ARBITRES

L'**UNAF** en collaboration avec le District de la Loire organise une campagne de vente de survêtement NIKE au prix de 50€.
Si vous êtes intéressé veuillez contacter M. TOUNSI Habib au 06 82 90 12 36

RESERVE TECHNIQUE

Réunion restreinte section Loi du jeu du 23 Janvier 2023

Présents : P REBAUD (Président), MME AZNAR, MM. SIMON, PEREIRA, F. REBAUD.

DOSSIER SAISON 2022/2023

RESERVE DEPOSEE PAR OLYMPIQUE FOREZ POUR FAUTE TECHNIQUE D'ARBITRAGE

MATCH : Seniors Coupe de la Loire du 15/01/2023 Olympique Forez - Boisset Chalain (score final 3 -2).

- La commission dit, après lecture des pièces versées au dossier, il ressort que :
- Attendu que la réserve n'a pas été déposée conformément aux dispositions de l'article 146 des Règlements Généraux, à savoir dans le cas présent, au moment de l'exclusion du joueur N°4 Mr CHAUT Jérémy de Boisset Chalain.
- En conséquence, la Commission déclare la réserve irrecevable sur la forme.

SAISON 2022 / 2023

ARBITRES

District de la Loire

Tél : 04-77-92-28-73



- Décision :
- la section lois du jeu (Commission Départementale d'Arbitrage) **DECLARE LA RESERVE IRRECEVABLE, SUR LA FORME, ET DIT LE SCORE ACQUIS SUR LE TERRAIN**, et transmet le dossier à la commission sportive pour homologation de la rencontre.

- **La décision ci-dessus de la section « Lois du jeu » est susceptible d'appel devant la commission départementale d'Appel dans les conditions, formes et délais, prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football**